

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015 (accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de la convention d'objectifs 2015-2018
entre la ville de Quimper, le département du Finistère,
la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre,
scène conventionnée pour l'enfance et la jeunesse**

La ville de Quimper souhaite prolonger son soutien à l'action engagée jusqu'à ce jour par l'association Très Tôt Théâtre, notamment pour encourager une diffusion artistique basée sur une programmation de qualité, accessible et populaire à destination des publics les plus larges possibles et des actions de médiation ouvertes et adaptées à tous.

La convention d'objectifs qui liait la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Suite à la réalisation d'un diagnostic partagé des actions effectuées par l'association, la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne et l'Etat souhaitent renouveler leur soutien à cette association qui mène un travail de sensibilisation du jeune public au théâtre.

A travers cette convention, les partenaires publics souhaitent permettre à l'association Très Tôt Théâtre de réaliser son projet artistique et culturel qui s'appuie sur cinq grandes orientations :

- le soutien à la création ;
- l'organisation d'une saison jeune Public et familiale sur Quimper ;
- les actions de médiation et de sensibilisation vers les publics en particulier les plus éloignés des propositions culturelles ;
- l'animation et la coordination d'un pôle de ressource et du réseau départemental Jeune Public ;

- l'organisation du festival « Théâtre à Tout Age. »

La convention d'objectifs porte sur les années 2015 à 2018.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une convention bipartite précise diverses modalités d'ordre technique des relations entre la ville de Quimper et l'association Très Tôt Théâtre. Elle définit le soutien financier apporté à l'association, ainsi que les conditions de mise à disposition des locaux situés 38 rue des Réguaires (jusqu'au 1^{er} novembre 2015) et des locaux situés 4 boulevard Dupleix (à partir du 1^{er} octobre 2015).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'objectifs pluripartite.

Le maire,

Ludovic JOLIVET